

Info-Mak



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix



Sommaire

La chronique du maire	3
Informations municipales	4
La bibliothèque	17
La page communautaire	23
La rubrique informative	29
Le calendrier des activités	34
Pour nous joindre	36

Un grand merci à tous nos collaborateurs.

La forme masculine utilisée dans cette publication désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Ce bulletin d'informations est publié six fois l'an par la Ville de Macamic.

Mise en pages : Annick Gaudet

Correction : Victoire Bacon

Dépôt légal - Volume 23 no 2
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

La chronique du maire

Chers citoyennes et chers citoyens,

Le printemps est arrivé depuis quelques jours, c'est donc l'occasion pour chacun de nous de procéder au grand nettoyage de nos maisons et de nos terrains en vue d'embellir notre belle ville; pensons également à enlever nos abris Tempo pour le début de mai. Je vous invite à consulter les pages 9 à 11 de cette édition de l'Info-Mak afin de connaître les détails concernant la collecte des encombrants pour votre secteur qui aura lieu les 15 et 16 mai et les pages 14 et 15 pour le rappel concernant les abris Tempo.

Nous sommes heureux de vous informer de l'embauche de monsieur Dominic Bissonnette-Lapierre au poste d'opérateur en traitement des eaux. Entré en fonction le 4 janvier 2018, nous lui souhaitons la bienvenue dans notre belle équipe et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

J'aimerais aussi féliciter le Club Lions de Macamic pour la belle réussite de l'activité de pêche blanche qui s'est tenue le 24 février dernier et qui a attiré

plus de 145 personnes sur le site de l'événement ainsi que le Cercle de Fermières Macamic et les Chevaliers de Colomb pour le souper-spaghetti qui a eu lieu le soir même pour clôturer l'événement. La réussite d'un tel événement repose sur la participation des gens et vous étiez au rendez-vous.

Pour votre information, tout colporteur faisant du porte-à-porte doit se prémunir d'un permis émis à cette fin par la Ville de Macamic. Notre devoir de citoyen est de leur demander s'ils détiennent un permis afin d'éviter de causer du tort à nos marchands qui paient leurs taxes ici. Soyez vigilants!

En terminant, nous vous invitons à la prochaine séance du conseil qui se tiendra le 7 mai, à 19 heures, à la salle municipale de Colombourg.

La mairesse,



Lina Lafrenière

Informations municipales

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

23, 1^{re} Avenue Ouest
Lot 4 729 638
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment secondaire détaché (garage) d'environ 50 m² côté ouest afin de rendre le bâtiment secondaire (garage) contigu au bâtiment principal avec une largeur totale en façade à 7,6 m, excédant de 0,09 m la largeur en façade du bâtiment

principal et avec une marge arrière à environ 3 m au lieu de 6 m tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- Permettre la construction d'un abri d'auto de 20,35 m² avec deux (2) murs ouverts au lieu de trois (3) étant donné la configuration en L du bâtiment principal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe



Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

40, 7^e Avenue Ouest
Lot 4 729 492
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un agrandissement de 40 pieds x 60 pieds à un bâtiment secondaire existant avec une marge de recul côté sud-est de 1,32 mètre au lieu de 1,35 mètre, afin de respecter l'alignement du bâtiment existant auquel l'agrandissement sera rattaché, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- Permettre le maintien tel que construit de sept bâtiments secondaires détachés au lieu de cinq, tel que prescrit pour la zone CR-1 du règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de

Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

420, 6^e-et-7^e-Rang Est
Lot 4 962 829
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un garage de 10,67 m x 12,19 m (130,11 m²) portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 169,14 m² au lieu de 140 m² tel que décrit à l'article 8.1.2 du règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3^e rang de Colombourg, Macamic.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante :

638, Route 393
Lot 4 048 956-P
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant :

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché de 15,24 m x 18,29 m (278,73 m²) avec une hauteur des murs à partir du plancher à 5,48 mètres au lieu de 3,1 mètres, donnant une hauteur totale de 8,84 mètres; seule la hauteur des murs déroge du règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

- Permettre le maintien et le déplacement du conteneur à l'arrière de la future construction.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 mai 2018, à 19 heures, à la salle communautaire du secteur Colombourg au 705, 2^e-et-3 rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 12 avril 2018.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Ouverture du terrain de camping municipal de la Ville de Macamic

Le terrain de camping municipal ouvre lors de la fin de semaine de l'ouverture de la pêche en mai et ferme la fin de semaine de la fête du Travail.

Pour 2018, la **date d'ouverture** du camping est fixée au **vendredi 18 mai 2018** et la **date de fermeture** au **lundi 3 septembre 2018**.

Source : Guillaume Ratelle, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

Comptes de taxes 2018

Veillez prendre note que les comptes de taxes ont été envoyés par la poste à la fin de janvier; si vous n'avez pas reçu votre compte, veuillez communiquer avec madame Joëlle Rancourt au 819 782-4604, poste 223.

Source : Joëlle Rancourt

LES ZONES À RISQUES D'INONDATION

Faisant suite à l'adoption de la politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, différentes zones à risques d'inondation ont été identifiées puis intégrées au schéma d'aménagement et de développement de la MRC Abitibi-Ouest.

Une zone inondable est une étendue de terre qui devient occupée par un cours d'eau lorsque celui-ci déborde de son lit.

Les zones à risques d'inondation sont donc mesurées par rapport à leur niveau et à leur fréquence. À cet effet, une cote de récurrence de 20 ans signifie que, chaque année, la probabilité que le

niveau de l'eau atteint cette cote est de 5 % (1 chance sur 20). Une cote de récurrence de 100 ans signifie une probabilité de 1 % (1 chance sur 100).

Le fait d'être situé à l'intérieur d'une zone inondable délimitée par une cote d'une certaine récurrence ne constitue pas une certitude d'être inondé mais plutôt une probabilité de l'être. À l'inverse, être situé à l'extérieur des limites de la zone inondable ne constitue pas une certitude de ne jamais être inondé mais plutôt une probabilité beaucoup plus faible de l'être.

Une étude réalisée en 2002 par le Centre d'expertise hydrique du Québec, suite à l'analyse des indices d'inondation sur le terrain ainsi que des données de niveaux d'eau, a permis d'établir les cotes de récurrence s'appliquant au lac Macamic.

COTES DE CRUES DU LAC MACAMIC

Récurrence	Niveau (m)
2 ans	279,99
20 ans	280,77
100 ans	281,20

Protection des rives, du littoral et de la plaine inondable

Les différents règlements visant à assurer la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable ont pour effet de limiter, voire d'empêcher, la réalisation de certains travaux de construction, d'entretien ou d'amélioration dans ces zones.

Pour cette raison, il est obligatoire d'obtenir une autorisation préalable de la municipalité avant d'effectuer quelque intervention que ce soit sur la rive, le littoral et la plaine inondable.

- **Le littoral** est la partie d'un lac ou d'un cours d'eau qui s'étend à partir de la cote de crues de deux ans (ligne des hautes eaux) vers son centre;
- **La rive** est une bande de terre qui borde un lac ou un cours d'eau et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la cote de crues de deux ans (ligne des hautes eaux);
- **La plaine inondable** couvre les superficies de terrain susceptibles d'être inondées en deçà des cotes de crues de récurrence de 20 ans et de 100 ans.

Dans les zones à risques d'inondation, un relevé topographique fait par un arpenteur-géomètre permettra d'établir clairement les limites de la rive, du littoral et de la plaine inondable.

Résumé de la réglementation sur les zones à risques d'inondation

Réurrence moins de 2 ans	Pas de nouvelles constructions, aucune modification possible à l'exception des travaux d'entretien, de réparation et de démolition des constructions ou ouvrages existants.
Réurrence entre 2 et 20 ans	Pas de nouvelles constructions, mais existence de « droits acquis » pour les constructions ou ouvrages existants.
Réurrence entre 20 et 100 ans	Nouvelles constructions possibles avec plancher en haut de la cote 100 ans et fondations immunisées.

Il importe de noter qu'une municipalité ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour accorder une dérogation à l'égard

d'une construction située dans la zone inondable.

Contactez madame Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe, pour plus de détails sur les normes de protection applicables ou les « droits acquis » pour les constructions ou ouvrages existants.

Information disponible au www.villemacamic.qc.ca

COLLECTE DES ENCOMBRANTS
2018

Encombrants

Les **encombrants** se définissent comme étant de **gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières** (déchets ou recyclage) et **ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.**

Dates de la collecte des encombrants

Le mardi 15 mai 2018 pour les secteurs de l'ancienne paroisse de Macamic et de l'ancienne ville de Macamic

Le mercredi 16 mai 2018 pour le secteur Colombourg

Pour être assuré d'une collecte, vous devez donner votre nom et votre adresse **au plus tard le lundi 14 mai 2017**, au bureau de l'hôtel de ville, au 819 782-4604, poste 228 (boîte vocale).

Ne pas oublier de mettre vos encombrants dans des boîtes ou des sacs au bord du chemin **la veille de la collecte**.

Matières refusées lors de la collecte

(Veuillez noter que si certains rebuts ne sont pas ramassés lors de la collecte, c'est que ceux-ci faisaient partie des matières refusées).

- ✓ Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu
- ✓ Pneu non démonté de la jante
- ✓ Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces
- ✓ Animaux morts
- ✓ Armes à feu et munitions
- ✓ Plastique d'ensilage
- ✓ Poches de grain
- ✓ Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (ex. : bardeaux d'asphalte, gypse, ciment, briques)*

- ✓ Résidus domestiques dangereux (produits ménagers, huile et filtre à moteur, antigel, peinture, solvants, piles, etc.)*
- ✓ Matériel électronique (ex. : écrans, ordinateurs, imprimantes, lecteurs DVD, chaînes stéréo)*
- ✓ Les résidus verts (ex. : branches, gazon, foin)

* *Ces matières doivent être apportées à l'Écocentre situé au 15, boul. Industriel, La Sarre.*

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables?

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur; ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Pour plus d'information concernant les matières résiduelles, visitez l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest au mrcao.qc.ca, section « Matières résiduelles ».

NETTOYEZ VOS BACS

Avec le printemps qui est arrivé depuis peu et l'été qui ne tardera pas, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de Roussillon rappelle à tous les citoyens desservis par le service de collecte des bacs de procéder une fois ou deux par année au nettoyage de leurs bacs à ordures et à récupération afin d'enlever les particules et les débris qui restent collés à l'intérieur des bacs et qui sont sources d'odeurs nauséabondes et de bestioles peu ragoûtantes comme les asticots.

De plus, lorsque les temps froids arrivent, la saleté couvrant les parois et le fond des bacs fait coller les sacs et les matières à l'intérieur, ce qui rend plus difficile la vidange des bacs.

En résumé, avec un bon nettoyage, vos bacs auront meilleur aspect, seront moins malodorants, les matières recyclables et les sacs à ordures ne

resteront pas collés à l'intérieur, facilitant ainsi le travail des employés qui doivent les ramasser.

Vous remerciant de votre collaboration!

Source : Joëlle Rancourt

Règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables

La Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon nous informe régulièrement que ses employés retrouvent souvent des matières non conformes dans les bacs; par exemple, au cours des dernières collectes, ils ont décelé la présence de « styromousse », de vêtements ainsi que de la nourriture dans les bacs à récupération, trois matières qui ne sont pas recyclables, ce qui a pour effet de **contaminer en entier le chargement de récupération**.

Nous avons donc convenu avec les employés à la collecte de nous informer de tous les cas de matières non conformes détectées dans les bacs. Nous avons eu, depuis, plusieurs signalisations, autant pour les bacs à recyclage que pour les bacs à ordures, dont en voici un résumé :

Matières non recyclables disposées dans les bacs à recyclage

- Matières recyclables souillées
- Couches souillées
- Excréments et litière souillée
- Matières poussiéreuses ou volatiles (cendre, bran de scie, poussière, poils d'animaux, etc.)
- Vêtements
- « Styromousse »
- Nourriture

Matières déposées en vrac dans les bacs à ordures

- Matières poussiéreuses ou volatiles
 - Cendre de poêle
 - Bran de scie
 - Poussière
 - Poils d'animaux
- Vêtements



Matières interdites dans les bacs à recyclage ou à ordures

- Matériaux de construction, rénovation ou démolition
- Carcasses d'animaux (veau, mouffette, etc.)

Ces matières non conformes sont très souvent désagréables pour les employés, les matières poussiéreuses ou volatiles s'éparpillent au vent et s'envolent sur

l'employé et vous pouvez imaginer l'odeur quand le sac dans lequel se trouve une mouffette morte se perce.

Nous désirons donc rappeler à tous les citoyens desservis par la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon qu'il existe des règles à suivre pour trier adéquatement les matières qui vont dans les bacs à ordures et à récupération.

Le site Web de la MRC d'Abitibi-Ouest propose d'ailleurs divers documents à l'usage des citoyens afin de faciliter le tri des matières : <http://www.mrc.ao.ca/fr/page/index.cfm?PageID=37>

De plus, les municipalités desservies par le service disposent généralement d'un règlement concernant la collecte des ordures et des matières recyclables. Pour la Ville de Macamic, il s'agit du règlement 04-050 qui stipule, entre autres, à l'article 8.1 :

- **Qu'il est interdit** de jeter des matières résiduelles autres que des matières recyclables dans le contenant destiné au recyclage.



- **Qu'il est interdit** de jeter des matières autres que des ordures dans le contenant destiné aux ordures. Toutes les matières, entre autres, les DDD et CRD, ou tous les encombrants dont les dimensions empêchent le contenant d'être fermé sont également interdits.
- Dans le cas où **des cendres** (refroidies au préalable) **ou autres résidus poussiéreux** doivent être déposés dans le contenant, ils doivent l'être dans des sacs fermés et attachés et préférablement mis dans des sacs doublés ou encore dans une boîte fermée.
- Le papier et le carton doivent être propres et exempts de toute matière organique ou autres;
- Les boîtes en carton doivent être pliées, écrasées ou découpées;
- Les résidus domestiques dangereux ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage;
- Les matériaux de construction, de démolition ou de rénovation ne doivent pas être déposés dans les contenants de recyclage.

Le manquement à une des obligations du présent règlement **pourrait faire en sorte que les bacs ne soient pas ramassés.**

De plus, le règlement édicte, à l'**article 9.3, les conditions de recyclage des matières recyclables** :

- Toutes les matières recyclables doivent être sèches;
- Tous les récipients de verre (si autorisés), de métal ou de plastique doivent être vidés de leur contenu et nettoyés de façon à ce qu'il ne reste aucune matière quelconque, et séchés;
- Aucune matière recyclable ne doit être souillée de nourriture;

Le règlement stipule également, aux articles 8.2 et 9.4, qu'après avis verbal au contribuable concerné, le directeur général ou le contremaître peut faire enlever les déchets domestiques dangereux, les matériaux de construction, toute matière résiduelle ou les matières recyclables aux frais du propriétaire ou de l'occupant, si celui-ci omet d'en disposer conformément à la réglementation municipale.

Quiconque contrevient aux dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, pour une

première infraction, d'une amende minimale de 50 \$ à 100 \$ et pouvant aller jusqu'à 300 \$ pour des récidives.

Source : Annick Gaudet, inspectrice municipale adjointe

Règlement concernant les refoulements d'égouts

À tous les propriétaires d'immeubles desservis par les réseaux d'égouts sanitaire, pluvial (**incluant les fossés à ciel ouvert**) ou combiné, nous vous rappelons l'existence du règlement No 04-041 contre les refoulements d'égouts; ce règlement précise, entre autres :

ARTICLE 3

Tout propriétaire d'immeuble doit installer une soupape de sûreté sur les branchements horizontaux recevant les eaux usées de tous les appareils, notamment les renvois de planchers, les fosses de retenue, les intercepteurs, les réservoirs et tous les autres siphons installés dans le sous-sol et les caves ainsi que sur les branchements qui reçoivent les eaux pluviales provenant de surfaces extérieures en contrebas du

terrain avoisinant et adjacentes au bâtiment telles que les descentes de garage, les entrées extérieures ou les drains français. En tout temps, les soupapes de sûreté doivent être tenues en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 6

Le présent règlement s'applique à tous les bâtiments érigés ou à être érigés dans la municipalité, quelle que soit la date de construction. Le texte intégral de ce règlement peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville, aux heures d'ouverture.

Rappel concernant les abris d'autos amovibles



Nous désirons vous rappeler qu'il existe un règlement municipal concernant l'installation des abris d'autos amovibles; ce règlement stipule ce qui suit :

Chapitre 9.6

Tout abri d'auto amovible **est prohibé entre le 1^{er} mai et le 1^{er} octobre**; il n'est autorisé que pour desservir un usage résidentiel et doit être localisé à une distance minimale de 1,0 mètre de la ligne de lot avant.

Vous devez démonter votre abri d'auto amovible **en entier**, soit la toile et la structure de métal; seuls les ancrages peuvent demeurer au sol.



De plus, il est interdit d'installer un abri escamotable ou abri d'été, entendu que ce type d'abri comporte une structure, un toit mais pas de parois latérales (murs); cependant, la présente interdiction ne concerne pas les pavillons de jardin, les gazebos et les abris en moustiquaire.

Un abri d'auto amovible doit être muni d'ancrages au sol installés de manière à ce qu'il résiste à la poussée du vent.

Les matériaux de revêtement extérieur doivent être opaques et d'une seule couleur. Ils doivent être entretenus et maintenus en bon état.

Si vous avez besoin de plus de renseignements concernant ce règlement, vous pouvez nous joindre à l'hôtel de ville de Macamic, entre 8 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30 au 819 782-4604.

L'utilisation de l'eau potable

L'arrosage des pelouses et des jardins

Afin d'éliminer l'utilisation abusive de l'eau potable pour fin d'arrosage extérieur, des politiques d'arrosage sont établies selon les numéros civiques.

L'arrosage est permis durant la période du 15 mai au 1^{er} octobre entre 19 heures et 24 heures; il est interdit en dehors de ces périodes.

Les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques pairs peuvent arroser les mardis, jeudis et samedis uniquement tandis que les citoyens dont les résidences portent des numéros civiques impairs peuvent arroser les mercredis, vendredis et dimanches.



De manière générale, seul l'arrosage manuel à l'aide d'un boyau d'arrosage muni d'une fermeture automatique est autorisé; cependant, les tourniquets et autres instruments commerciaux d'arrosage ainsi que les systèmes d'arrosage automatiques enfouis dans le sol sont autorisés en autant qu'ils soient utilisés de façon raisonnable.

Dans le cas de nouvelles pelouses, l'arrosage est autorisé tous les jours au besoin pendant 15 jours suivant l'installation.

Lavage des autos et autres véhicules



Le lavage des véhicules est permis tous les jours à n'importe quelle heure de la journée à la

condition d'utiliser un boyau muni d'une fermeture automatique et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios, etc.

Il est interdit d'utiliser un boyau avec ou sans fermeture automatique pour

nettoyer les entrées d'autos, les trottoirs et les patios.

Nonobstant l'alinéa précédent, du 1^{er} avril au 15 mai, il est permis d'utiliser un boyau avec fermeture automatique pour nettoyer les entrées d'automobiles, les trottoirs et les patios. Le nettoyage est également autorisé lors de travaux de peinture ou de rénovation du pavage ou du bâtiment.

Le remplissage des piscines

Sauf en cas de force majeure, le remplissage des piscines est autorisé une seule fois par année, entre le 15 mai et le 1^{er} septembre, entre 19 heures et 6 heures.



Nonobstant l'alinéa précédent, le remplissage en dehors des heures précisées est autorisé à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine ou pour des besoins de mise en forme de la toile jusqu'à un maximum de 30 centimètres de profondeur. (Règlement 04-046 et ses amendements).

La bibliothèque

Nouveautés (Macamic)

 Les Chevaliers d'Antarès t. 9
Anne Robillard
(Don Club Lions)

 Sous l'arbre à palabres
Boucar Diouf

 Sur le quai des gares
Pascal Cloutier

 Le dernier coyote
Michael Connelly

 Pensouillard le hamster
Dr Serge Marquis

 L'héritage du clan Moreau t. 1
Colette Major-McGraw

 Ailleurs
Sophie Chiasson

 Perdre du poids en mangeant du
gras
Josey Arsenaault
(Don Club Lions)

 Collection privée
Danielle Steel

 Les enfants de Putainville
Claire Bergeron
(Don Club Lions)

 Les microbes nos alliés
Brett Finlay

 La petite prisonnière de papa
Alice Lawrence

 On flushe... pis on recommence
(en pratique)
Marie-Millie Dessureault
(Don Club Lions)

 Créance de sang
Michael Connelly

 La beauté des jours
Claude Gally

 Blind Date
Sylvie G.

 Au chant des marées t. 2
France Lorrain

**Bibliothèque municipale Desjardins
de Macamic**

819 782-4604, poste 274



Visitez-nous sur Facebook

Pour pouvez joindre Linda Morin, agente culturelle, à la Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic au 819 782-4604, poste 275. Horaire de travail variable. Appelez avant de passer à la bibliothèque.

Horaire d'ouverture

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 35 de cette édition de l'Info-Mak.

Revues

Nous avons une belle sélection de revues pour tous les goûts et tous les âges qui sont disponibles pour emprunter; les revues sont désormais traitées comme un livre, elles sont enregistrées dans le système. Vous pouvez les emprunter pour un délai de trois semaines consécutives et des frais de retard seront

appliqués, le cas échéant. L'Actualité, Les idées de ma maison, Coup de pouce, Magazine 5-15, Les Débrouillards, Les Explorateurs, Minimag, Moi parent, Virage et Protégez-vous ainsi que le magazine Véro sont à votre disposition.

Exposition « L'Artouche expose »

L'Artouche est un regroupement d'artistes témiscamiens, amateurs et professionnels, qui ont créé 39 miniatures en marge de la Biennale internationale d'art miniature de Ville-Marie. Ces œuvres sont exposées à votre bibliothèque du 4 avril au 25 mai 2018; vous êtes cordialement invités à venir les voir. Vous pouvez venir découvrir ces belles œuvres miniatures durant les heures d'ouverture. Un beau moment d'art visuel vous y attend!

**Les Schtroumpfs célèbrent leurs 60
ans à la biblio!**

Du 1^{er} mars au 23 avril 2018, tous les membres de la bibliothèque sont invités à venir participer au concours *Les Schtroumpfs 60 ans*. Pour y être admissibles, rien de plus simple que d'être abonnés ou de s'abonner à sa biblio, d'emprunter un bien culturel

(livre, revue, raquettes, etc.), de compléter le bulletin de participation remis par les préposés au prêt et de le déposer dans la boîte prévue à cet effet. Le tirage aura lieu le 2 mai 2018.

À GAGNER

Trois prix par MRC : une *bande dessinée des Schtroumpfs*, un jeu *Jok-r-Rummy junior Schtroumpfs* et un *DVD des Schtroumpfs*. Deux prix sont également offerts par ta bibliothèque, soit un jeu de *Cherche et trouve Schtroumpfs* et un jeu *Jok-r-Rummy junior Schtroumpfs*.



Concours : Lecture sur le grill

Les bibliothèques de la région célèbrent le printemps et votre bibliothèque macamicoise n’y fait pas exception! En effet, votre biblio vous invite, dès le début d'avril, à venir participer au nouveau concours intitulé *Lecture sur le*

grill et courir la chance de gagner l’un des 10 BBQ offerts en prix de participation. Jusqu’au 8 juin, tous les usagers, jeunes et adultes, qui utilisent l’un des services de la biblio comme l’emprunt d’un bien culturel (livre, revue, etc.), la participation à une heure du conte, la visite de l’exposition, une rencontre d’auteur, un atelier ou une autre activité (ex. *Gym Cerveau* ou *BibliOnJoue*) se verront remettre un bulletin de participation. Le tirage régional se tiendra le mercredi 13 juin 2018, et ce, juste à temps pour la fête des Pères!



MODALITÉS DU CONCOURS

1. Le concours est en vigueur du 4 avril au 8 juin 2018
2. Pour participer, l'utilisateur doit être abonné à sa bibliothèque publique
3. Les abonnés de tous âges peuvent participer
4. L'utilisation d'un des services de la biblio donne accès à un (1) bulletin de participation par séance
5. Le bulletin de participation doit être déposé à la bibliothèque, dans la boîte prévue à cet effet
6. Réseau BIBLIO autorise le personnel bénévole des bibliothèques à participer
7. Au terme du concours, la bibliothèque désignera par tirage au sort une (1) personne éligible au tirage régional
8. Réseau BIBLIO désignera par tirage au sort, le mercredi 13 juin 2018, six (6) personnes gagnantes, dont une (1) par MRC; également, les quatre bibliothèques urbaines, partenaires du concours, dévoileront chacune leur gagnant respectif. En prime, les 10 gagnants recevront le livre *Super barbecue : 100 recettes à faire griller*, de Raphaël Guillot

Réseau BIBLIO remercie le groupe BMR pour sa participation financière à ce concours d'envergure régionale.

Bonne chance à tous et venez participer en grand nombre.

Ateliers maladie d'Alzheimer

Animés par madame Fernande Bélanger, infirmière bachelière à la retraite.

Sujets abordés :

Atelier 1 : Comprendre la maladie

Atelier 2 : Mieux s'adapter aux comportements perturbateurs

Atelier 3 : La maladie et la famille

Dates des ateliers : Les mardis 24 avril, 1^{er} mai et 8 mai, de 19 heures à 21 heures

Lieu : Bibliothèque municipale Desjardins de Macamic

Tarif : La série d'ateliers est gratuite
Frais de 5 \$ pour les photocopies

Inscrivez-vous dès maintenant, pour réserver votre place, auprès de Linda Morin au 819 782-4604, poste 275. Faites vite, maximum 20 personnes.

Gym Cerveau

Au cours de l'hiver, les activités de *Gym Cerveau* ont eu lieu toutes les semaines à

votre bibliothèque; les gens ont participé en grand nombre dans une belle ambiance. Un GRAND merci à Fernande Bélanger et Diane Rufiange qui se sont impliquées généreusement pour assurer le succès de cette belle activité communautaire.

Thématiques mensuelles

Le mois d'avril permettra de continuer à soutenir l'initiative du Défi 5-30 en abordant le thème d'un mode de vie sain, de la saine alimentation et de l'activité physique et mai mettra en valeur le mois de l'arbre et des ouvrages relatifs à cette belle thématique seront à votre disposition.

Cartes d'accès pour les sites touristiques

RAPPEL : Votre bibliothèque dispose de deux cartes d'accès gratuites, valides pour une personne chacune, que vous pouvez utiliser dans les différents sites touristiques de la région. Il vous suffit d'emprunter ces cartes à votre bibliothèque pour profiter de cet incroyable avantage et de les rapporter avant le délai prescrit.

Pour connaître les sites touristiques participants de l'Abitibi-Témiscamingue et les modalités d'emprunt, veuillez vous informer à votre bibliothèque.

Dons de livres

Le Comité de la bibliothèque remercie chaleureusement tous ceux et celles qui ont fait des dons de livres.

Nous invitons la population à continuer à nous faire des dons de livres. Nous acceptons les livres en bon état de moins de 10 ans pour la littérature adulte et de moins de 20 ans pour la littérature jeunesse. Vous pouvez venir porter vos dons aux heures d'ouverture régulières de la bibliothèque.



Bibliothèque municipale de Colombourg

819 333-5783

Horaire d'ouverture

Pour consulter l'horaire régulier de votre bibliothèque, consultez la page 35 de cette édition de l'Info-Mak.

Gym cerveau

Durant la saison hivernale, les activités de *Gym Cerveau* ont eu lieu toutes les semaines à Colombourg; le plaisir s'est installé et de beaux liens se sont tissés au fil des rencontres. Un GRAND merci à Andrée Larose, ma coanimatrice, avec qui j'ai énormément de plaisir à animer ce beau groupe.

Ateliers maladie d'Alzheimer

Animés par madame Fernande Bélanger, infirmière bachelière à la retraite.

Sujets abordés :

Atelier 1 : Comprendre la maladie

Atelier 2 : Mieux s'adapter aux comportements perturbateurs

Atelier 3 : La maladie et la famille

Dates des ateliers : Les mercredis 18 et 25 avril ainsi que le 2 mai de 9 heures à 11 heures

Lieu : salle communautaire de Colombourg

Tarif : La série d'ateliers est gratuite
Frais de 5 \$ pour les photocopies

Inscrivez-vous dès maintenant, pour réserver votre place, auprès de Linda Morin au 819 782-4604, poste 275. Faites vite, maximum 20 personnes.



La page communautaire

Vente de garage de la fabrique

Notre vente de garage annuelle sera de retour cette année, les 1^{er}, 2 et 3 juin 2018; si vous avez des objets dont vous voulez vous départir à l'occasion de votre grand ménage printanier, veuillez les apporter au presbytère; vous pouvez aussi contacter monsieur Claude Bélanger au 819 782-4466.

Point important : nous ne pouvons prendre des électroménagers qui ne fonctionnent plus ou des objets qui sont trop sales car c'est certain qu'ils ne trouveront pas preneurs. Merci de votre compréhension.

Source : La fabrique de Macamic

RENCONTRE COMITÉ DU LAC MACAMIC

Vous êtes invités à vous joindre aux gens qui désirent mettre en valeur notre beau lac Macamic.

Une première rencontre pour la formation du comité et l'élaboration

des objectifs se tiendra le jeudi 3 mai 2018, à 19 heures, à la salle du conseil de la Ville de Macamic.

Ghislain Brunet
819 782-2577

Cercle de Fermières Macamic



Le Cercle de Fermières Macamic vous informe que le temps de l'année est arrivé pour l'abonnement annuel.

Notre Cercle est très actif dans la communauté; il offre aussi de nombreux cours et ateliers tels que tricot, crochetage, couture, broderie, tissage, et ce, gratuitement pour les membres.

Votre abonnement inclut également notre magazine L'Actuelle paraissant cinq fois par année; on y présente des dossiers chauds, des entrevues fascinantes, des recettes appétissantes, des patrons artisanaux originaux, de l'information sur la vie de l'association et des chroniques pour tous les goûts.

Le prix de l'abonnement est de 30 \$ pour une année.

Pour vous inscrire ou pour un renouvellement, n'hésitez pas à nous contacter au 819 782-4604, poste 232; laissez un message et il nous fera plaisir de vous rappeler ou venez nous voir à notre local situé au Centre Joachim-Tremblay, entrée côté sud. Bienvenue à toutes.

Le conseil d'administration local

Source : Angèle Venne, présidente



Conseil 3293 de Macamic

Activités réalisées durant l'année 2017

- Bingo-dindes des Chevaliers de Colomb de Macamic, décembre 2017
- Participation à la collecte pour la guignolée du Club Lions de Macamic
- Dénéigement des marches de notre lieu de culte
- Participation aux pièces de théâtre au profit de la fabrique de Macamic
- Souper des Chevaliers de Colomb Conseil 3293 de Macamic, novembre 2017

- Fabrication et installation d'un abri temporaire d'hiver pour l'entrée de l'église, à l'automne 2017
- Participation à la messe commémorative à l'occasion du 100^e de Macamic
- Organisation d'une course de boîtes à savon pour notre jeunesse en juillet 2017
- Participation à la peinture des portes et des rampes d'accès de notre église
- Messe des Chevaliers de Colomb, le 18 juin; certains membres font partie de la chorale de l'église
- Rénovation et peinture au jubé et des fenêtres de l'église
- Participation à la vente de garage au sous-sol de l'église pour la fabrique de Macamic, en juin
- Chauffage de l'église et autres travaux d'entretien
- Organisation d'un souper-spaghetti (en collaboration avec le Cercle de Fermières Macamic) lors du 100^e de notre municipalité
- Certains chevaliers sont responsables de la gestion et de l'organisation du cimetière

Si tu as du temps et le goût de t'impliquer dans ta communauté, viens rejoindre nos rangs; il y a une place pour toi.

N.B. Pour être Chevalier de Colomb, il faut avoir 18 ans, être baptisé et être de sexe masculin.

Pour information, vous pouvez consulter le site des Chevaliers de Colomb :

[http://chevaliersdecolomb.com/
etwww.kofc.org](http://chevaliersdecolomb.com/etwww.kofc.org)

Pour information à Macamic :
Florian Bélanger, Grand Chevalier
819 782-2290

Anniversaires de mariage

Plusieurs années, voire plusieurs décennies que vous vous êtes dit oui et votre amour reste plus fort que tout! Au fur et à mesure des épreuves et des joies de l'existence, vous avez appris à connaître votre partenaire, à vous appuyer sur son expérience et à lui donner toute votre affection.

Quoi de plus beau que de célébrer ces années de bonheur en Église.

Alors, vous qui soulignez cette année, soit 5 ans, 10 ans, 15 ans ou tout anniversaire de mariage multiple de 5 (5 ans-10-15-20-25-30 70 ans), l'abbé Denis Villeneuve se fera un

plaisir de souligner cet anniversaire à la messe de 11 heures, le dimanche 24 juin prochain.

Vous êtes intéressés, appelez et donnez vos noms au presbytère (819 782-4633) ou à madame Ghislaine Alain (819 782-4022).

C'est avec joie et fierté que nous célébrerons avec vous cet anniversaire de mariage.

Comité de pastorale

Déjeuner-crêpes de l'OPP

Encore cette année, l'OPP vous invite à son fameux **DÉJEUNER-CRÊPES**
Dimanche 29 avril
8 heures 30 à 13 heures
En haut du Centre Joachim-Tremblay de Macamic

Crêpes à volonté, sirop d'érable et coulis de fruits, café, lait, jus, mais surtout le délicieux coulis de sucre à la crème qui fait notre renommée!

Vente des billets :

- Auprès des membres de l'OPP
- Dépanneur 111
- Sur place

Prix :

En prévente : adultes : 8 \$, enfants : 4 \$

Sur place : adultes : 10 \$, enfants : 6 \$

Gratuit pour les 4 ans et moins

Venez nous encourager : tous les profits serviront à organiser des activités dans les écoles de Macamic.

Source : Geneviève Verville

Comptoir familial

Le comptoir familial de Macamic est situé dans un local au sous-sol du Centre Joachim-Tremblay; apportez-y les articles dont vous n'avez plus besoin (vêtements, petits articles ménagers et autres). Une boîte de dépôt est disponible à l'extérieur afin de faciliter les dons en dehors des heures d'ouverture.

N'hésitez pas à venir nous visiter, nous avons de quoi vous habiller de la tête aux pieds, et ce, pour hommes, femmes et enfants.

Les heures d'ouverture sont :

Mardi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Mercredi : de 10 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures

Jeudi : de 13 heures à 16 heures et de 18 heures à 20 heures

Questions ou information :

819 782-2601

819 782-4239

819 782-2222

Source : Le Club Lions de Macamic

Club de l'Âge d'Or de Macamic

L'an dernier, le Club St-Jean de Macamic s'est affilié avec le Réseau 50+, offrant ainsi des avantages à ses membres comme des rabais exclusifs chez des marchands et des entreprises de l'Abitibi-Témiscamingue dont en voici la liste.

Au Canada et aux États-Unis

Groupe Choice Hotels

15 % sur le meilleur tarif disponible de l'hôtel participant

Assurance voyage

Sécuriglobe

Jusqu'à 12,5 %* de rabais sur l'assurance voyage

Agence de voyage régionale

Globalia / Voyages Rouyn-Noranda

Cadeau privilège et passage gratuit aux présentations et au SALON DU VOYAGE A.-T.

Assurance habitation et automobile

Promutuel

Rabais de 5 % sur votre premier contrat

Courtier immobilier

Royal Lepage Limoges

Protection royale gratuite exclusive aux membres Réseau 50+ et beaucoup plus
Voyez notre offre complète sur le site www.reseau50plus.ca

Parc national d'Aiguebelle

10 % de rabais sur prix régulier boutique Nature et dépanneur, sur location d'embarcations et hébergement de mai à septembre. Voyez notre offre complète sur www.reseau50plus.ca

La Sarre

Centre Auditif Abitibi

10 % sur tous les produits* - Gratuité : dépistage auditif

Les Mystères de l'Artisanat

Rabais de 10 % (sauf sur artisanat local)

Villa Mon Repos

10 % sur facture de 10 \$ avant taxes, non applicable sur promos

Bijouterie Pépité d'Or

10 % sur toute la marchandise à prix régulier, sauf réparations

Variétés Deschesnes

10 % sur achat de 50 \$ et + à prix régulier, sauf tabagie, alimentation, confiseries

Paul Hallé, notaire

10 % sur les testaments et les mandats de protection

Vitrierie Pomerleau 2014 inc.

10 % sur tous les accessoires à prix régulier

Abinord ltée

10 % sur toute la marchandise à prix régulier en magasin

Boutique Elie 1992 enr.

10 % sur le tissu à prix régulier

Boutique Fémina

10 % sur la marchandise à prix régulier

Boucherie Coupe désossée

10 % sur le bœuf haché maigre et extra-maigre à prix régulier

Gym Oxygène Plus

15 % sur abonnement à prix régulier, non jumelable à autre promo

Draperies Réginald inc.

15 % sur toute la marchandise en magasin à prix régulier

Sergaz

,02 \$/litre sur présentation de la carte Réseau 50+ en règle

Liquida Sol+

15 % sur toute la marchandise en magasin à prix régulier

Fromagerie La Vache à Maillotte

15 % sur les fromages de La Vache à Maillotte tous les mardis à notre boutique

C. Filiatrault Fruits et légumes

10 % de rabais sur l'achat d'un panier-cadeau (livraison non incluse)

Supermarché Consommat+

5 % sur marchandise à prix régulier, sauf tabac, loterie, bière et vin

Oli Boutique Gourmande

Le mardi, 10 % sur la marchandise à prix régulier

Nicol Auto inc.

20 % inspection mécanique, 10 % changement pneus/entreposage, 10 % changement freins

Centre de Camping La Sarre

Rabais de 10 % sur pièces et accessoires

Société Polyclinique Wabakin et Marc Chadel Lunetterie

25 \$ rabais sur lunettes complètes : 400 \$ et moins; 50 \$ rabais sur lunettes complètes : 401 \$ et plus

M. Roy Électrique

10 % de rabais sur le matériel

Dimension Sport

10 % de rabais sur vêtements et accessoires en magasin (sur prix régulier)

Palmarolle

Yolaine Mainville, soins de pieds

10 % de rabais sur un soin de pieds

Véronique Lagrange

Rabais de 10 % sur les massages de 1 heure seulement

Quincaillerie Palmarolle

Recevez un chèque-cadeau de 50 \$ avec tout achat de 500 \$ avant taxes

Coiffure Design

Rabais de 15 % sur coupe et mise en plis ainsi que sur les produits, les jeudis

Duparquet

Pourvoirie des Îles du lac Duparquet

10 % sur les repas dans la section des pourvoyeurs

Macamic

Ameublement Brandsource Ouellet

Avec achat 1000 \$, chèque-cadeau de 50 \$ applicable sur prochain achat

En renouvelant votre carte Réseau 50+, courez la chance de gagner un chèque-cadeau de 75 \$ chez Pneus GBM

Économisez! Voyez la liste complète de nos rabais sur notre site : www.reseau50plus.ca

**Source : Denise Champagne,
trésorière**

Rubrique informative

Interdire la vente de boissons énergisantes dans les établissements publics

Une boisson énergisante est, par définition, une boisson regorgeant de substances stimulantes comme la caféine, en plus d'être très sucrée.

La consommation d'une boisson sucrée par jour est associée à une augmentation du risque d'obésité de 60 % chez les enfants; elle est également associée au diabète de type 2, aux maladies cardiovasculaires et à la carie dentaire. La consommation de boissons énergisantes est également contre-indiquée, voire dangereuse, pour la pratique d'un sport.

Le 5 février 2018, lors d'une séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Ville de Macamic ont adopté une résolution pour proscrire la vente de boissons énergisantes dans les établissements sous sa juridiction.

Préoccupée par la consommation grandissante de boissons énergisantes par les jeunes, la Ville de Macamic désire ainsi, à l'instar des initiatives prises par certains citoyens et

commerces de son milieu, s'impliquer activement en matière de promotion de la santé et du bien-être en aidant les citoyens à adopter un mode de vie sain.

Source : Eric Fournier, directeur général

BRIGADE DES POMPIERS VOLONTAIRES 73, Principale MACAMIC QC

Le 16 mars 2018

Le printemps frappe enfin à nos portes, les pompiers pourraient également frapper à vos portes au cours des premières semaines du mois de mai. Comme la visite des résidences sur le territoire couvert par la Régie d'incendie de Roussillon est échelonnée sur quelques années, les pompiers visiteront, encore cette année, une partie des résidences.



Lors de ces visites, il y aura toujours la vérification des détecteurs de fumée qui sont obligatoires à chaque étage et dont la durée de vie recommandée est de

10 ans; à cela s'ajoutent principalement la vérification du dégagement du panneau électrique et l'identification des circuits électriques, l'accumulation de matières combustibles et des liquides inflammables mal entreposés.

Pour effectuer ces visites, il va de soi que les pompiers seront très bien identifiés avec leur uniforme; lorsqu'ils frapperont à votre porte, prenez le temps de bien les recevoir.

Le printemps, ce n'est pas seulement le temps des visites. Lorsque tout cet amoncellement de neige sera chose du passé et que les beaux jours ensoleillés seront de retour, pour certains, ce sera la joie de s'adonner au brûlage du foin et du gazon mort. Ce genre de feu est interdit et peut être très coûteux car il peut endommager des bâtiments, des véhicules et autres, même en subir la perte.

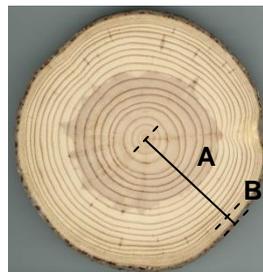
Après plus d'un an de travail, un nouveau camion est venu remplacer le vieux camion de service jaune, lequel avait été mis en service au début des années 1980, soit depuis plus de 35 ans; ce nouveau camion répond aux normes actuelles en termes de véhicule incendie.

Roger Alain
Dir. adjoint

L'éclaircie commerciale

Un allié de taille pour l'aménagement de vos lots boisés

Une plantation passe par plusieurs stades de développement tout au long de sa vie. Il vient un moment où un phénomène de compétition entre les arbres reboisés se crée, on parle alors de compétition intra-spécifique; celle-ci débute lorsque les branches des arbres se touchent causant ainsi la fermeture du couvert, on associe alors ce stade de développement à un ralentissement de la croissance en diamètre des arbres. En effet, sur la photo qui suit, on peut observer la différence de croissance entre les arbres plantés avant (A) et après (B) de la fermeture du couvert. L'un des traitements sylvicoles pour éviter ce ralentissement de croissance est l'éclaircie de plantation.



Croissance
A: 19 premières années
B: 9 dernières années

Ce traitement vise l'augmentation du volume par tige en favorisant la

diminution de la densité d'une plantation. De plus, il permet la mise en marché du bois récolté marchand, ce qui fait augmenter le volume total produit par la même plantation.

Ce traitement doit être perçu comme un investissement puisqu'il augmente la productivité de la plantation et le rendement total à long terme. De plus, le financement de ce type de traitement est priorisé par l'Agence de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. En effet, elle finance des travaux sylvicoles tels que la préparation du terrain, le reboisement, l'entretien de la plantation et l'éclaircie qui représentent chacun une étape du scénario sylvicole dont l'objectif final est la récolte du bois à son plus haut rendement.

De plus, l'éclaircie commerciale est une alternative à la coupe totale. Ce traitement sylvicole procure immédiatement un revenu, tout en conservant la plantation pour un revenu futur lorsque celle-ci aura atteint l'âge de récolte, soit entre 50 et 75 ans, tout dépendamment de l'essence reboisée. Une coupe totale avant l'âge de maturité entraînerait une perte de volume à moyen et à long terme pour le propriétaire. Nous invitons donc les propriétaires à respecter les scénarios sylvicoles complets de l'Agence et à ne

pas faire couper leur plantation avant l'âge de maturité.

L'éclaircie commerciale est un traitement clé dans l'aménagement de son boisé privé et des ressources sont aussi disponibles auprès des intervenants de la forêt privée. Pour en savoir plus au sujet de l'éclaircie commerciale et sur l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi*, veuillez vous rendre à l'adresse courriel suivante : www.arfpa.ca ou venez rencontrer monsieur Benoît Mandeville, ingénieur forestier et secrétaire général de l'Agence au Centre Joachim-Tremblay ou téléphonez au 819 782-4604, poste 233.

**Source : Benoît Mandeville, ing. f.
Secrétaire général, ARMVFPA**

COLLECTION CLAUDE-MORIN

La Ville de Macamic lance l'invitation aux citoyennes et aux citoyens de Colombourg afin de réfléchir sur la façon de mettre davantage en valeur la collection Claude-Morin.

Sous la coordination de l'agente culturelle, un comité consultatif sera mis sur pied pour explorer des avenues de développement de ce site.

Une première rencontre est prévue dès la mi-avril. Si vous souhaitez vous impliquer dans ce comité, contactez Linda Morin, votre agente culturelle au 819 782-4604, poste 275.

**Source : Linda Morin,
agente culturelle**

Dîner de Noël de l'OPP

Le 22 décembre a eu lieu la 5^e édition du fameux dîner de Noël du pavillon Tremblay, organisé par l'OPP de Macamic.



Tous les enfants ont mangé un repas chaud traditionnel des Fêtes, dans une ambiance festive avec de la musique et de l'animation. Des petits cadeaux et une collation ont été remis aux élèves par le père Noël, en avant-midi. Des jeux de société ont été remis aux enseignantes pour les classes, par Buro Concept.

Toute l'équipe de l'OPP tient à remercier chaleureusement les généreux commanditaires ayant permis une telle activité :

Ville de Macamic
Jean Coutu, pharmacie Jean-François
Rondeau de Macamic

Club LIONS de Macamic
Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest
Ameublement BrandSource Ouellet
Entreprises Standbois
Métal Marquis
Transport François Morin
Réparations M. Dessureault
DMC Soudure
Dépanneur L'EXPRESS
Transport Gélinas
Dépanneur 111
Les Marchés Tradition Grenier
Casse-croûte Le Routier
GREPCO
Café Elkoza
Les P'tits Mets gourmets
BMR Matériel Abitibi ltée
Coiffure unisexe bronzage
Casse-croûte Chez Chatou
PG Bilodeau Diesel
Maison Nordique
Foresterie Gaby Mercier
NCJ5
Cinéma La Sarre
Salle de quilles Chez Josée
Sûreté du Québec
Transport Moreau
Canadian Tire
Ordi-Création
Stéphanie Cartier

Un merci particulier aux bénévoles qui ont servi le repas aux élèves et assuré le bon déroulement de cette activité.

L'OPP en profite pour souligner le travail extraordinaire effectué par toute l'équipe-école du Royal-Roussillon (enseignants, personnel de soutien, directrice, etc.) tout au long de l'année 2017. Nous vous sommes reconnaissants pour votre professionnalisme, votre travail acharné et pour tout ce bonheur que vous donnez à nos enfants. C'est une chance de vous avoir!



Campagne de financement 2018

La Chrysalide



Considérant les besoins sans cesse grandissants et l'absence de solution alternative dans la région, la Maison répit-dépannage et d'hébergement La Chrysalide, un organisme à but non lucratif accueillant des personnes en déficience intellectuelle, physique ou ayant un trouble du spectre de l'autisme, est en campagne de financement pour l'achat et le réaménagement d'une nouvelle bâtisse sur la 3^e Avenue Est à La Sarre.

L'organisme espère recueillir une somme de 300 000 \$.

On fait appel à votre grande générosité afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux familles concernées. Un reçu pour fins d'impôts vous sera acheminé pour tout montant de 10 \$ et plus. Vous pouvez faire parvenir votre don à La Chrysalide au 35, 5e Avenue Ouest La Sarre QC J9Z 1K2

Le calendrier des activités

<u>Avril</u>	29	Déjeuner-crêpes de l'OPP de 8 heures 30 à 13 heures au Centre Joachim-Tremblay
<u>Mai</u>	3	Rencontre du comité du lac Macamic à 19 heures, à la salle du conseil de la Ville de Macamic
	6	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	7	Réunion du conseil municipal à 19 heures à la salle municipale du secteur Colombourg
	8	Réunion du Cercle de Fermières Colombourg à 13 heures
	9	Réunion du Cercle de Fermières Macamic à 19 heures au local des Fermières
	15-16	Collecte des encombrants, inscription obligatoire (voir les pages 9 à 11 pour les détails)
<u>Juin</u>	1-2-3	Vente de garage de la fabrique au sous-sol de l'église de Macamic
	3	Soirée de danse avec musiciens du Club de l'Âge d'Or du secteur Colombourg au Centre communautaire à 19 heures 30, suivie d'un goûter
	4	Réunion du conseil municipal à 19 heures

Heures d'ouverture de la bibliothèque**Colombourg**

Mardi : 11 heures 30 à 13 heures
Mercredi : 11 heures 30 à 16 heures
19 heures à 20 heures 30

Macamic

Lundi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Mercredi : 14 heures à 16 heures
18 heures 30 à 20 heures 30
Vendredi : 18 heures 30 à 20 heures 30
Samedi : 10 heures à 12 heures

La prochaine parution de l'Info-Mak sortira le 14 juin 2018, **la date limite pour apporter vos textes est le 18 mai 2018**; veuillez les faire parvenir à l'adresse courriel suivante : journalvillemacamic@hotmail.com

eMak : complément électronique de l'Info-Mak

Depuis janvier 2016, certains des textes que nous recevons pour publication sont diffusés dans l'**eMak**, un nouveau média, complément électronique de l'Info-Mak, que vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville de Macamic dans la section « Publications »; vous y trouverez, entre autres, des textes qui étaient habituellement publiés dans la « Rubrique informative » de l'Info-Mak.

POUR NOUS JOINDRE**SERVICES D'URGENCE 24/24****Police – Ambulance - Incendie****9-1-1****Bris d'aqueduc ou d'égouts****819 782-4604, poste 5**

Les heures d'ouverture de l'hôtel de ville ainsi que des principaux services municipaux sont du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures à 16 heures 30.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 819 782-4604ou par courriel à macamic@mrcao.qc.ca**ADMINISTRATION***(Taxation et évaluation; avis publics; ressources humaines)*

Lina Lafrenière	Mairesse	270
Eric Fournier	Directeur général	238
Joëlle Rancourt	Adjointe à la direction générale	223
Jocelyne Laforest	Secrétaire administrative	221

TRAVAUX PUBLICS*(Voirie municipale; aqueduc et eaux usées; parcs et espaces verts)*

Guillaume Ratelle	Directeur des travaux publics	224
-------------------	-------------------------------	-----

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE*(Permis, certificats et dérogations; collecte des ordures; animaux errants et nuisances)*

Annick Gaudet	Inspectrice municipale adjointe	227
Joëlle Rancourt	Responsable collecte des ordures	223
Benoît Mandeville	Ingénieur forestier, Agence forêts privées	233

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE*(Activités et événements, plateaux sportifs et location de salles; vie communautaire)*

Info-Loisirs	Horaire des activités	2
Myriam Audet	Coordonnatrice en loisirs	230
Marco Desforges	Animateur en loisirs	231
Linda Morin	Agente culturelle	275
Ginette Labbé	Responsable bibliothèque Macamic	274
Noëlla Royer	Responsable bibliothèque Colombourg	333-5783
Centre Joachim-Tremblay	Bureau de service	234
	Restaurant	237

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec - Poste de La Sarre	333-2377
Service d'incendie	221

AUTRES SERVICES

Suzanne Poliquin	Office municipal d'habitation	787-6340
Pauline Goulet	Club de la fraternité	782-4866

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet :

WWW.VILLEMAMIC.QC.CA